



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

L'ESSENTIEL

MON SOUTIEN PSY

Une personne en souffrance psychique
peut consulter un médecin* ou
un psychologue partenaire.



En fonction de votre état de santé,
votre médecin peut vous proposer
le dispositif **Mon Soutien Psy**.

Vous pouvez obtenir **les coordonnées
d'un psychologue partenaire**
en consultant **l'annuaire
dédié pour fixer un rendez-vous.**



*Ou une sage-femme, un médecin scolaire, du service de PMI (Protection maternelle et infantile), des services de santé des universités ou encore un médecin hospitalier.

EN PRATIQUE



Grâce à Mon Soutien Psy, proposé par votre médecin, **vous pouvez réaliser un entretien d'évaluation avec un psychologue partenaire.**

Tarif remboursé : 50 € (assurance maladie + mutuelle)



Selon votre état, jusqu'à 11 séances de suivi psychologique peuvent être, en partie, remboursées par l'Assurance Maladie, sans compter l'entretien d'évaluation.

Tarif remboursé : 50 €/séance (assurance maladie + mutuelle)



Grâce à l'annuaire des psychologues partenaires, **vous pouvez réaliser un entretien d'évaluation avec un psychologue.**

Tarif remboursé : 50 € (assurance maladie + mutuelle)



À tout moment, si besoin, vous pouvez être :

- **orienté vers un psychiatre**
- **orienté vers des structures spécialisées**

UN DISPOSITIF DÉDIÉ AUX ÉTUDIANTS

Les étudiants ont également leur programme « **Santé psy étudiant** » qui leur permet de bénéficier de **12 séances gratuites** [1 entretien d'évaluation + 11 séances de suivi].

C'est **une aide pour traverser cette période** de la vie, souvent source de stress et d'anxiété.



Notes :



Et sur ameli.fr...

Flashez pour consulter l'annuaire de nos psychologues partenaires



Ou rendez-vous sur le site monsoutienpsy.ameli.fr